



Whistleblower Partners ApS
CVR-nr 43615661
Kultorvet 11 4,
1175 Copenhagen,
Denmark

CONDITIONS GÉNÉRALES DE WHISTLEBLOWER PARTNERS

1. Les présentes Conditions Générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS font partie intégrante du Contrat conclu avec WHISTLEBLOWER PARTNERS AsP et incluent ce qui suit :
 - Conditions Particulières de Licence applicables au Système Whistleblower Partners (section A) ;
 - Conditions Particulières de Service applicables au Service WHISTLEBLOWER PARTNERS Speak Up Universe (section B) ;
 - Conditions Générales applicables aux Services (section C) ; et
 - Définitions (section D).

(A) CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LICENCE APPLICABLES AU SYSTÈME WHISTLEBLOWER PARTNERS

2. OBJET DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LICENCE

L'objet des présentes Conditions Particulières de Licence est la concession d'un droit payant d'utilisation du Système au Client via Internet, pendant toute la durée du Contrat. Toute utilisation du Système par le Client et ses Utilisateurs est soumise aux présentes Conditions de Licence.

3. LICENCE

- 3.1 Dès la conclusion du Contrat et paiement des frais de licence convenus, le Client se voit accorder un droit non transférable, non sous-licenciable et non exclusif, pendant une durée limitée, d'utiliser le Système et toutes les mises à jour ultérieures du Système dans le cadre de ses activités, conformément aux présentes Conditions de Licence.
- 3.2 Le Système, ou toute partie de celui-ci, ne peut être transmis à des tiers ou mis à leur disposition de quelque manière que ce soit.
- 3.3 Le Client ne peut éditer, reproduire, modifier, adapter, décompiler, désassembler, réassembler ou altérer de toute autre manière le Système et/ou toute partie de celui-ci sans l'accord préalable exprès et écrit de WHISTLEBLOWER PARTNERS, sans préjudice des droits conférés au Client en vertu de l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle.
- 3.4 Le Client s'engage à conserver toute notice incluse le Système, en ce compris les notices relatives aux droits d'auteur, les mécanismes de sécurité, les codes de sécurité ainsi que toute autre limitation de droit prévue, sans aucune modification. Le Client s'engage également à ne pas modifier ou supprimer tout autre indication de propriété, de marque, d'information sur les produits ou toute autre notice Similaire dans le système ou à contourner toute limitation technique.
- 3.5 Le Client est autorisé à mettre le Système à la disposition de ses Utilisateurs dans le cadre des présentes Conditions de Licence et conformément au Contrat.



- 3.6 Le Client veillera à ce que les Utilisateurs soient informés des présentes Conditions de Licence et s'y conforment, et à ce qu'ils respectent les droits de propriété intellectuelle de WHISTLEBLOWER PARTNERS, et notamment ses droits d'auteur.

4. UTILISATION DU SYSTÈME PAR LE CLIENT, DILIGENCE

- 4.1 WHISTLEBLOWER PARTNERS fournira au Client un accès au Système en créant un compte administrateur, qui permettra au Client de créer des comptes utilisateurs et, si nécessaire, des comptes administrateurs supplémentaires conformément aux stipulations du Contrat.
- 4.2 Le Client et ses Utilisateurs peuvent se connecter au Système en utilisant les données de connexion créées par l'administrateur du Client (c'est-à-dire l'adresse électronique et le mot de passe) et effectuer des Alertes dans le Système ci-après.
- 4.3 Le Client protège les données d'accès contre l'accès par des tiers, conformément à l'état actuel de la technique, et les conserve en toute sécurité. Le Client veillera à ce que les données ne soient utilisées que dans la mesure contractuellement prévue. WHISTLEBLOWER PARTNERS doit être informée immédiatement de tout accès non autorisé.
- 4.4 Le Client est responsable de toutes les actions effectuées via les comptes de ses Utilisateurs au sein du Système, même si l'action en question n'était pas autorisée ou souhaitée par le Client. Le Client est seul responsable de tous les dommages causés via l'utilisation de ses comptes utilisateurs par le Client, ses Utilisateurs ou des tiers, à moins que le Client ne soit pas responsable de l'action à l'origine du dommage.
- 4.5 WHISTLEBLOWER PARTNERS prendra toutes les mesures raisonnables pour protéger le Système. Néanmoins, le Client doit également prendre des précautions raisonnables pour s'assurer que le processus par lequel le Client et ses Utilisateurs accèdent et utilisent le Système n'expose pas le Client et ses Utilisateurs à un risque de virus, de logiciels malveillants ou d'autres compromissions informatiques. Le Client est seul responsable de la sécurité et de la protection de son propre système de sécurité informatique et de son accès à Internet, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en place de pare-feu et de programmes anti-virus. Le Client s'assure d'informer et d'obliger ses Utilisateurs en conséquence, dans la mesure nécessaire.
- 4.6 Le Client garantit que le Client et les Utilisateurs :
- (a) Utiliseront le Système exclusivement aux fins prévues par le Contrat, y compris par les présentes Conditions de Licence ;
 - (b) N'entreprendront aucune action susceptible de compromettre ou de perturber l'intégrité ou les performances du Système (ou de toute partie de celui-ci) ou le contenu de tiers ;
 - (c) N'introduiront aucun contenu nuisible dans le Système, tel que des virus, des chevaux de Troie, des vers, des bombes à retardement, des robots d'annulation ou d'autres programmes informatiques susceptibles d'endommager ou d'interférer avec un système, un programme, des données



ou des informations personnelles, d'intercepter subrepticement ou d'exproprier ; et

(d) Ne violent aucune loi applicable ni aucun droit de tiers.

- 4.7 Le Client garantit en outre, en tant que responsable de traitement conformément à la loi applicable en matière de protection des données, de veiller à ce que les données personnelles du Client et de ses Utilisateurs soient traitées via le Système uniquement conformément aux dispositions de la loi applicable en matière de protection des données.
- 4.8 Le Client est tenu de fournir à WHISTLEBLOWER PARTNERS, sur demande, des informations écrites sur la nature et l'étendue de l'utilisation du Système si WHISTLEBLOWER PARTNERS dispose d'indications objectivement vérifiables d'une utilisation du Système contraire au Contrat. Les autres droits et réclamations de WHISTLEBLOWER PARTNERS en cas d'utilisation contraire au Contrat restent inchangés.

5. MISES À JOUR ET MODIFICATIONS DU SYSTÈME

- 5.1 WHISTLEBLOWER PARTNERS peut être amenée à mettre à jour et améliorer le Système à tout moment ainsi qu'à l'adapter, notamment en raison d'un changement légal ou réglementaire, de développements techniques ou pour des raisons de sécurité, dans la mesure où ces modifications sont raisonnablement acceptables pour le Client. Dans ce cas, le Client sera informé au préalable par écrit (par exemple par e-mail) de ces changements et/ou modifications par WHISTLEBLOWER PARTNERS. Si le Client ne s'oppose pas à ces changements et/ou modifications par écrit dans les six (6) semaines suivant la réception de la notification, ils seront considérés comme acceptés par le Client. WHISTLEBLOWER PARTNERS informera le Client de ce délai dans la notification.

6. DROITS RELATIFS AU SYSTEME

- 6.1 Le Client ne peut utiliser le Système que dans la mesure prévue au Contrat, y compris les présentes Conditions de Licence. A moins que des droits ne soient expressément accordés au Client en vertu du Contrat, y compris les présentes Conditions de Licence, WHISTLEBLOWER PARTNERS ou ses concédants de licence sont titulaires de tous les droits y afférents, en particulier les droits d'auteur.
- 6.2 Les droits sur les Alertes effectuées par le Client et ses Utilisateurs sont strictement dévolus au Client. WHISTLEBLOWER PARTNERS ne peut utiliser ces Alertes que pour la fourniture du Système conformément au Contrat, et non à ses propres fins.

7. GARANTIE

- 7.1 WHISTLEBLOWER PARTNERS garantit la disponibilité fonctionnelle et opérationnelle du Système dans les conditions prévues aux présentes Conditions de Licence.
- 7.2 Le Client est tenu d'informer WHISTLEBLOWER PARTNERS de tout dysfonctionnement du Système immédiatement après sa découverte, en indiquant par écrit le moment et les circonstances dans lesquelles le dysfonctionnement est apparu ainsi que ses effets.



Whistleblower Partners ApS
CVR-nr 43615661
Kultorvet 11 4,
1175 Copenhagen,
Denmark

- 7.3 Le Client assistera WHISTLEBLOWER PARTNERS dans la limite de ses capacités, dans la recherche de la cause du dysfonctionnement et veillera à ce que toutes les prestations d'assistance du Client ou de ses auxiliaires nécessaires à la réparation du dysfonctionnement soient fournies en temps utile. Ceci inclut notamment la fourniture de toute information pertinente par le personnel approprié.
- 7.4 Le Client ne dispose pas de droits de garantie :
- (a) Lorsqu'il n'existe qu'un écart insignifiant par rapport à la qualité convenue ou une détérioration insignifiante de l'utilité du Système,
 - (b) En cas de défauts causés par le non-respect des présentes Conditions de Licence par le Client,
 - (c) En cas d'utilisation incorrecte par le Client,
 - (d) En cas d'utilisation par le Client de matériel, de logiciels ou d'autres équipements non adaptés à l'utilisation du Système,
 - (e) Si le Client ne notifie pas un dysfonctionnement dans un délai raisonnable et que WHISTLEBLOWER PARTNERS n'a pas été en mesure de remédier au dysfonctionnement en raison de l'absence de notification du dysfonctionnement dans un délai raisonnable, ou
 - (f) si le Client a connaissance du dysfonctionnement au moment de la conclusion du Contrat et n'a émis aucune réserve à cet égard.
- 7.5 Dans la mesure où un dysfonctionnement a été notifié par WHISTLEBLOWER PARTNERS et que les droits de garantie de WHISTLEBLOWER PARTNERS ne sont pas exclus, WHISTLEBLOWER PARTNERS est tenue de remédier au dysfonctionnement dans un délai raisonnable, en mettant en place les mesures de son choix. Si la tentative de remédiation n'aboutit pas dans ce délai et si une nouvelle tentative de remédiation échoue également dans un autre délai raisonnable fixé par le Client, le Client est en droit de demander la réduction du prix applicable ou de résilier le Contrat.

8. VICES CACHES ; INDEMNISATION

- 8.1 WHISTLEBLOWER PARTNERS garantit que le Système ne porte atteinte à aucun droit de tiers. WHISTLEBLOWER PARTNERS indemniserà le Client à première demande contre toutes les réclamations de tiers relatives à des violations de droits de propriété dont WHISTLEBLOWER PARTNERS serait responsable en raison de l'utilisation du Système dans le cadre du Contrat, et remboursera au Client les frais raisonnables résultant de toute action en justice à cet égard. Le Client informera sans délai WHISTLEBLOWER PARTNERS de toute revendication de tiers à son encontre résultant de l'utilisation du Système et lui donnera toutes les procurations et pouvoirs nécessaires pour assurer sa défense dans le cadre de ces revendications.
- 8.2 Le Client garantit que les Alertes effectuées par lui-même ou ses Utilisateurs dans le Système ne violent pas la loi applicable, les injonctions, les droits de tiers ou les accords conclus avec des tiers. Le Client indemniserà WHISTLEBLOWER PARTNERS à première demande contre toute réclamation de tiers en raison d'une violation de cette clause.



Whistleblower Partners ApS
CVR-nr 43615661
Kultorvet 11 4,
1175 Copenhagen,
Denmark

9. ASSISTANCE

- 9.1 Le Client bénéficie d'une assistance du service clientèle de WHISTLEBLOWER PARTNERS, par téléphone et par e-mail. Cette assistance s'applique uniquement au Système et non à l'interaction avec l'équipement informatique (matériel et logiciel), le navigateur ou toute autre application du Client.
- 9.2 WHISTLEBLOWER PARTNERS fournira cette assistance pendant ses heures normales d'ouverture. WHISTLEBLOWER PARTNERS s'efforcera de répondre à toutes les demandes dans les meilleurs délais. Dans la mesure du possible, WHISTLEBLOWER PARTNERS accusera réception de la demande d'assistance concernée auprès du Client dans un délai d'un jour ouvrable et s'efforcera d'y répondre dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si WHISTLEBLOWER PARTNERS n'est pas en mesure de répondre à la demande d'assistance dans ce délai, par exemple parce que WHISTLEBLOWER PARTNERS a besoin d'informations complémentaires ou doit obtenir une expertise supplémentaire, WHISTLEBLOWER PARTNERS en informera également le Client dans les trois jours ouvrables, dans la mesure du possible.

(B) CONDITIONS PARTICULIERES DE SERVICE APPLICABLES AU SERVICE WHISTLEBLOWER PARTNERS SPEAK UP UNIVERSE

1. OBJET DES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICE

Les présentes Conditions Particulières de Service ont pour objet la concession d'un droit payant d'utilisation au Client sur le Service Speak Up Universe via Internet, pendant toute la durée du Contrat. Toute utilisation du Service Speak Up Universe par le Client est soumise aux présentes Conditions Particulières de Service.

2. DESCRIPTION DU SERVICE

- 2.1 Dans le cadre du Service Speak Up Universe, le Client peut accéder aux contenus mis à disposition par WHISTLEBLOWER PARTNERS et/ou ses partenaires. Le Service Speak Up Universe contient des informations, des articles et des modèles de documents qui peuvent être utilisés par le Client dans le cadre d'un programme de mise en conformité avec les exigences légales applicables en matière d'alertes professionnelles.

3. ACCÈS AU SERVICE SPEAK UP UNIVERSE

Le Service Speak Up Universe est mis à disposition dans le cadre de l'accès au Système ou en lien avec celui-ci. L'accès au Service Speak Up Universe est conditionné par l'existence d'un droit d'utilisation au Système. Les stipulations de la section A.3 s'appliquent en conséquence.



4. LICENCE ; UTILISATION DES CONTENUS ; EXCLUSION DE GARANTIE

- 4.1 Dès la conclusion du Contrat et paiement des frais de service convenus, le Client se voit accorder un droit non transférable, non sous-licenciable et non exclusif, pendant une durée limitée, d'utiliser le Service Speak Up Universe dans le cadre de ses activités, conformément aux conditions prévues dans la présente section.
- 4.2 Le droit d'utilisation accordé au Client lui permet uniquement de consulter et de télécharger les informations, articles et modèles de documents fournis par WHISTLEBLOWER PARTNERS dans le Service Speak Up Universe et, si nécessaire, d'en faire des copies (électroniques) et de les imprimer. En particulier, le Client n'est pas autorisé à transmettre le contenu à des tiers à des fins commerciales.
- 4.3 WHISTLEBLOWER PARTNERS fournit le contenu du Service Speak Up Universe comme guide et aide à la rédaction.
- Lors de l'utilisation des documents mis à disposition, il peut être nécessaire de procéder à des ajustements et à des ajouts. L'assistance d'un avocat peut ainsi être nécessaire pour le traitement de chaque cas.
- 4.4 WHISTLEBLOWER PARTNERS ne fournit pas elle-même de conseils juridiques et n'est pas autorisée à fournir de tels conseils, conformément à la loi applicable.
- 4.5 WHISTLEBLOWER PARTNERS n'assume donc aucune garantie quant au contenu fourni dans le cadre du Service Speak Up Universe, en particulier concernant son exhaustivité, son exactitude et sa mise à jour.
- 4.6 Cependant, WHISTLEBLOWER PARTNERS travaille avec des partenaires. Pendant la durée du Contrat, le Client a accès au réseau de partenaires de WHISTLEBLOWER PARTNERS, s'il a besoin d'assistance en matière juridique ou concernant sujets psychologiques et de culture d'entreprise. Les services fournis par les partenaires de WHISTLEBLOWER PARTNERS ne sont pas inclus dans les Services et feront l'objet de contrats distincts à conclure avec ces partenaires.

(C) CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX SERVICES

1. CHAMP D'APPLICATION ; MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

- 1.1 Les Conditions Générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS constituent le socle contractuel applicable encadrant l'utilisation des Services et régissant la relation entre le Client et WHISTLEBLOWER PARTNERS.
- 1.2 Aucune stipulation contractuelle différente ou contradictoire soumise par le Client ne saurait s'appliquer, sauf accord exprès de WHISTLEBLOWER PARTNERS.
- 1.3 WHISTLEBLOWER PARTNERS peut être amenée à modifier les présentes Conditions Générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS, y compris la rémunération applicable, à condition que le Client soit informé de ces modifications au moins trente (30) jours avant la fin de la période d'abonnement en cours et qu'il accepte ces modifications. La notification de WHISTLEBLOWER PARTNERS au Client précisera les modifications concernées. Toute modification des Conditions Générales prendra effet à compter de la



période d'abonnement suivant la notification et l'acceptation du Client.

2. EXIGENCES TECHNIQUES RELATIVES A L'UTILISATION DES SERVICES

- 2.1 Le Client est seul responsable du respect des exigences techniques relatives à l'utilisation des Services pendant la durée du Contrat. En particulier, le Client est responsable de l'obtention et de l'installation du logiciel de navigation approprié pour afficher et accéder aux Services. Le Client reconnaît que la possibilité d'utiliser les Services dépend du choix du logiciel de navigation du Client. WHISTLEBLOWER PARTNERS veillera à ce que les navigateurs courants soient pris en charge. Sur demande, le Client peut obtenir de WHISTLEBLOWER PARTNERS plus d'informations concernant les logiciels de navigation pouvant être utilisés pour accéder aux Services. WHISTLEBLOWER PARTNERS peut modifier son logiciel de sorte que le Client doive acheter et installer un nouveau logiciel de navigation pour pouvoir utiliser les Services, auquel cas WHISTLEBLOWER PARTNERS en informera préalablement le Client. Le Client est également responsable de l'établissement d'une connexion au serveur de WHISTLEBLOWER PARTNERS et du maintien et de l'entretien de cette connexion.

3. FOURNITURE DES SERVICES ; DISPONIBILITÉ, ENTRETIEN ET MAINTENANCE

- 3.1 Les Services sont fournis par l'intermédiaire de serveurs sécurisés et de services d'hébergement *cloud*, exploités par des sous-traitants de WHISTLEBLOWER PARTNERS. A cet égard, WHISTLEBLOWER PARTNERS s'est assurée que les mesures de sécurité appropriées contre l'atteinte à l'intégrité des données étaient mises en œuvre, conformément aux normes industrielles applicables.
- 3.2 Le Client reconnaît et accepte que des limitations ou des perturbations des Services puissent survenir, échappant au contrôle et à la responsabilité de WHISTLEBLOWER PARTNERS. Il peut notamment s'agir d'actions résultant du fait de tiers non mandatés par WHISTLEBLOWER PARTNERS, ainsi que de conditions techniques résultant de l'utilisation d'Internet indépendantes de la volonté de WHISTLEBLOWER PARTNERS et de cas de force majeure. Le matériel et les logiciels utilisés par le Client et ses Utilisateurs, ainsi que l'infrastructure technique utilisée (par exemple, le serveur et la connexion Internet du Client), peuvent également avoir une influence sur la fourniture des Services. WHISTLEBLOWER PARTNERS ne saurait être tenue responsable à l'égard de ces circonstances, de sorte que cela n'a aucun impact sur la fourniture des Services par WHISTLEBLOWER PARTNERS conformément au Contrat.
- 3.3 WHISTLEBLOWER PARTNERS fournira ses meilleurs efforts pour s'assurer que les Services sont disponibles au moins quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) du temps en moyenne annuelle. Cette disponibilité ne comprend pas les temps d'arrêt utilisés pour améliorer la sécurité et l'intégrité des Services ou pour la réalisation des opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement ou à l'amélioration des Services.
- 3.4 WHISTLEBLOWER PARTNERS assurera la maintenance et l'entretien des Services. Dans la mesure où le Système ne remplit pas ses fonctions conformément aux stipulations du Contrat, en ce compris les présentes Conditions de Licence, le Client notifiera à WHISTLEBLOWER PARTNERS tout écart (panne, dysfonctionnement et/ou dégradation) par téléphone ou par écrit (par exemple, par e-mail), en



fournissant le plus d'informations possible.

- 3.5 WHISTLEBLOWER PARTNERS n'assure pas l'entretien et la maintenance de l'infrastructure informatique du Client, en particulier le serveur du Client, qui sont nécessaires pour accéder aux Services en ligne. Le Client est lui-même responsable du fonctionnement, de l'entretien et de la maintenance de son infrastructure informatique.

4. PAIEMENT

- 4.1 Le montant de la rémunération due par le Client à WHISTLEBLOWER PARTNERS est régi par le Contrat.
- 4.2 Tous les prix sont indiqués en euros, auxquels s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée applicable.
- 4.3 La rémunération est due dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la facture par le Client.
- 4.4 Tout retard de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraînera de plein droit (i) l'application immédiate de pénalités de retard équivalentes au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points, à compter du jour suivant la date à laquelle le paiement de la facture est exigé et jusqu'au paiement intégral de celle-ci ; et (ii) le versement d'une indemnité forfaitaire minimale de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, de plein droit, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.
- 4.5 Le Client informera immédiatement WHISTLEBLOWER PARTNERS si le nombre d'Utilisateurs auxquels le Client donne accès au Système dépasse ou est inférieur de plus de 100 Utilisateurs au nombre d'Utilisateurs convenu dans le cadre du Contrat. Les parties conviendront alors mutuellement d'une modification du prix applicable pour l'utilisation des Services.
- 4.6 WHISTLEBLOWER PARTNERS a le droit de suspendre l'accès du Client aux Services si le Client est en retard de plus de trois (3) mois dans le paiement des frais dus et n'a pas régularisé le paiement dans un délai raisonnable fixé par WHISTLEBLOWER PARTNERS dans sa notification de rappel. Dans cette notification, WHISTLEBLOWER PARTNERS informera le Client des conséquences de la suspension du Système si le Client ne se conforme pas à la demande de paiement dans le délai raisonnable fixé. Cela n'affectera pas le droit de WHISTLEBLOWER PARTNERS de faire valoir d'autres créances en raison du défaut de paiement. WHISTLEBLOWER PARTNERS débloquera les Services dès que l'ensemble des créances dues auront été réglées par le Client.

5. DURÉE ET RÉSILIATION

- 5.1 Le Contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois. Le Contrat sera ensuite automatiquement renouvelé pour des périodes successives de douze (12) mois, à moins qu'il ne soit résilié par l'une des parties à la fin de la période en cours avec un préavis d'un mois.
- 5.2 Le droit des parties de résilier le Contrat pour cause reste inchangé, et notamment si l'autre partie viole l'une de ses obligations matérielles en vertu du Contrat et qu'il n'est pas remédié à cette violation dans un délai de trente (30) jours après notification par écrit.



- 5.3 La résiliation du Contrat se fait par écrit.
- 5.4 A l'expiration ou à la résiliation du Contrat pour quelque raison que ce soit, WHISTLEBLOWER PARTNERS accordera au Client un accès limité au Système pour une période maximale de soixante (60) jours, sans frais supplémentaires, dans le seul but de permettre au Client de récupérer tout le contenu Client. Après l'expiration de la période maximale susmentionnée, le contenu du Client sera définitivement supprimé, sauf obligation légale de conservation contraire à la charge de WHISTLEBLOWER PARTNERS, notamment en matière de protection des données. Le Client est seul responsable de la conservation des contenus et autres documents à l'extérieur Système en temps utile et de manière complète.

6. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

- 6.1 Dans le cadre de la fourniture des Services, WHISTLEBLOWER PARTNERS sera amenée à traiter des données personnelles aux fins d'exécution du Contrat et de fourniture des Services.
- 6.2 Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions légales applicables relatives à la protection des données dans le cadre de l'exécution du Contrat.
- 6.3 Dans la mesure où des données personnelles sont traitées par WHISTLEBLOWER PARTNERS pour le compte du Client, les parties s'engagent à conclure un accord de sous-traitance des données distinct.

7. CONFIDENTIALITÉ

- 7.1 Le Client est tenu de conserver le Système lui-même ainsi que toute copie de celui-ci de manière sécurisée et de le préserver contre tout accès de tiers.
- 7.2 Le Client est tenu de traiter toutes les Informations Confidentielles de WHISTLEBLOWER PARTNERS comme confidentielles et de les protéger contre toute divulgation à des tiers non autorisés.
- A cet égard, ne sont pas considérés comme des tiers les salariés impliqués dans les activités commerciales du Client, les Utilisateurs et les autres personnes employées par le Client pour assurer l'utilisation du Système, à condition que ces personnes soient soumises à des obligations de confidentialité et de non-divulgation substantiellement similaires aux obligations du Client en vertu des présentes. Ceci s'applique également aux prestataires de services externes dans la mesure ceux-ci ne sont pas soumis à des obligations professionnelles de confidentialité.
- 7.3 Le Client ne peut utiliser les Informations Confidentielles qui lui sont communiquées qu'aux fins prévues par le Contrat ou en vertu d'une obligation de divulgation telle que prévue par la clause 7.6 de la présente Section C.
- 7.4 Aux fins de la présente clause 7, les Informations Confidentielles comprennent, sans limitation, tous les secrets commerciaux et d'affaires de WHISTLEBLOWER PARTNERS et toutes les autres informations et données divulguées au Client oralement, par écrit ou sous toute autre forme, en relation avec l'exécution du Contrat ou que WHISTLEBLOWER PARTNERS a marqué ou désigné comme confidentiel ou dont la confidentialité est autrement apparente pour le Client, qu'elles soient communiquées sous forme



écrite, électronique, matérielle ou orale (collectivement, les « **Informations Confidentielles** »).

Cela comprend notamment :

- (a) Le Système ;
- (b) Toutes les informations mises à disposition dans le cadre du Contrat qui vont au-delà de l'aspect externe du Système et de la simple énumération de son champ d'application, à l'exception du contenu fourni dans le cadre du Service Speak Up Universe ; et
- (c) Les méthodes et procédures utilisées par WHISTLEBLOWER PARTNERS.

Cela inclut également les informations obtenues par le Client dans le cadre de l'exercice des prérogatives qui lui sont conférées en vertu de l'article L. 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle.

7.5 Les Informations Confidentielles, au sens de la présente clause **Error! Reference source not found.**, n'incluent pas les informations :

- (a) Qui deviennent apparentes au moment de la transmission ou qui sont divulguées de manière publique, en dehors de tout manquement aux stipulations de la Clause 7 (2) ou (3) ;
- (b) Expressément divulguées par WHISTLEBLOWER PARTNERS sur une base non confidentielle ;
- (c) Que le Client a développées lui-même sans utiliser les Informations Confidentielles ;
- (d) Dont le Client avait déjà légitimement connaissance avant leur divulgation par WHISTLEBLOWER PARTNERS ; ou
- (e) Divulguées ultérieurement au Client par un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité.

La charge de la preuve de l'existence de l'une quelconque des exceptions susmentionnées incombe au Client.

7.6 L'obligation de confidentialité prévue à la clause **Error! Reference source not found.** ne s'applique pas si le Client est obligé de divulguer les Informations Confidentielles en vertu de la loi ou d'une décision définitive d'une autorité ou d'un tribunal. Le Client informera immédiatement WHISTLEBLOWER PARTNERS de l'existence d'une telle obligation.

7.7 Le Client s'interdit d'exploiter ou de reproduire lui-même les Informations Confidentielles de quelque manière que ce soit (notamment par le biais d'un mécanisme d'« ingénierie inversée ») ou de les faire exploiter ou reproduire par des tiers en dehors de l'objet défini dans le Contrat, et notamment de revendiquer tout droit de propriété industrielle, tels que des droits d'auteurs, des marques, dessins et modèles, brevets, etc., sur les Informations Confidentielles, sans préjudice des droits conférés au Client en vertu de l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle.

7.8 Dans le cas où le Client violerait intentionnellement les obligations de confidentialité prévues dans la présente clause **Error! Reference source not found.**, il sera tenu de verser à WHISTLEBLOWER PARTNERS une pénalité pour chaque violation, qui sera déterminée par WHISTLEBLOWER PARTNERS à sa



discrétion et, en cas de litige, sera examinée par le tribunal compétent, sans préjudice du droit de WHISTLEBLOWER PARTNERS à réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice subi.

7.9 Cette clause 7 survivra à la résiliation du Contrat pendant une durée de trois (3) ans.

8. RESPONSABILITÉ

8.1 La responsabilité de WHISTLEBLOWER PARTNERS est limitée comme suit :

8.2 WHISTLEBLOWER PARTNERS est responsable, sans limitation, de tout dommage résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave.

8.3 La responsabilité de WHISTLEBLOWER PARTNERS est limitée aux dommages prévisibles au moment de la conclusion du Contrat et qui constituent une conséquence immédiate et directe de l'inexécution du Contrat.

8.4 Dans l'hypothèse où la responsabilité de WHISTLEBLOWER PARTNERS serait engagée conformément à la clause 8.3, sa responsabilité sera limitée à un montant égal à deux (2) fois les frais d'utilisation payables annuellement en vertu du Contrat.

8.5 Les exclusions et limitations de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de dommages corporels et d'atteinte à la santé ou en cas de décès. Ceci n'implique pas une modification de la charge de la preuve au détriment du Client.

8.6 Dans la mesure où la responsabilité de WHISTLEBLOWER PARTNERS est exclue ou limitée, ceci s'applique également à la responsabilité personnelle des représentants légaux et salariés de WHISTLEBLOWER PARTNERS.

8.7 En outre, WHISTLEBLOWER PARTNERS n'est pas responsable des dommages subis par le Client résultant de ses propres problèmes ou interruptions de connexion, pannes de système ou autres problèmes techniques dont WHISTLEBLOWER PARTNERS n'a pas la maîtrise.

9. TRANSFERT ET CESSION

9.1 Le Client n'est pas autorisé à transférer ou à céder ses droits et obligations en vertu du Contrat à un tiers sans le consentement écrit de WHISTLEBLOWER PARTNERS.

10. COMPENSATION ET DROIT DE RÉTENTION

Le Client n'a pas le droit de compenser une demande reconventionnelle, à moins que cette demande n'ait été légalement établie, qu'elle soit en état d'être décidée ou qu'elle soit incontestée.

Le Client n'est en droit d'exercer un droit de rétention que si sa demande reconventionnelle a été constatée judiciairement ou est incontestée et qu'elle est fondée sur le Contrat.



11. LOI APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE ET CLAUSE DE DIVISIBILITE

- 11.1 Le Contrat, y compris les présentes Conditions Générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS, est régi par le droit français. L'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CVIM) est expressément exclue.
- 11.2 Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige découlant du Contrat, y compris des présentes Conditions Générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS, ou en relation avec celui-ci, y compris les litiges relatifs à l'existence ou à la validité du Contrat. A défaut de règlement amiable, les parties conviennent que ce litige sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Paris.
- 11.3 Si une des stipulations du Contrat, y compris des présentes Conditions Générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS, est ou devient nulle, cela ne saurait affecter la validité des autres stipulations.

(D) DÉFINITIONS

« **Système** » désigne le Système WHISTLEBLOWER PARTNERS, qui permet aux personnes physiques de signaler des informations relatives à toute infraction dont elles auraient eu connaissance dans le cadre de leurs activités professionnelles, que la mise en œuvre d'un tel Système résulte d'une obligation légale ou qu'elle soit faite sur une base volontaire. Une description plus détaillée du Système peut être trouvée sur la page d'information relative au produit WHISTLEBLOWER PARTNERS à l'adresse suivante : <https://www.whistleblowerpartners.com/fr/>.

« **Contrat** » désigne le contrat conclu entre les parties pour l'abonnement au Système et l'accès aux Service Speak Up Universe.

« **WHISTLEBLOWER PARTNERS** » désigne le fournisseur des Services.

« **Client** » désigne le client qui a conclu un Contrat avec WHISTLEBLOWER PARTNERS pour la souscription des Services.

« **Utilisateur** » désigne toute personne physique à qui le Client a accordé l'accès au Système, y compris les salariés, stagiaires et autres utilisateurs.

« **Conditions de Licence** » désigne les Conditions de Licence prévues dans la Section A des présentes Conditions Générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS, y compris leurs annexes et tout amendement ou modification ultérieurs.

« **Services** » signifie (i) le Système tel que défini dans la Section A des présentes Conditions générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS et (ii) le Service Speak Up Universe tel que défini dans la Section B des présentes Conditions générales de WHISTLEBLOWER PARTNERS.

« **Alertes** » désigne toutes les alertes effectuées par le Client et ses Utilisateurs dans le Système, notamment toute notification d'irrégularité ou d'infraction relevée dans le cadre de l'activité du Client, y compris les documents, enregistrements, etc. téléchargés par eux en lien avec ces alertes.



Whistleblower Partners ApS
CVR-nr 43615661
Kultorvet 11 4,
1175 Copenhagen,
Denmark

« **Service Speak Up Universe** » désigne les informations, articles et modèles de documents en ligne destinés à aider le Client dans le cadre de leur mise en conformité avec les exigences légales applicables en matière d'alertes professionnelles.